



# DIGI-GUARD

BROCHURE DIGI-GUARD

## **SIGNIFICATION OU NOTIFICATION DES ACTES**

Digital communication and safeguarding the parties' rights:  
challenges for European civil procedure

1. 6. 2022 - 30. 11. 2024



Co-funded by  
the European Union

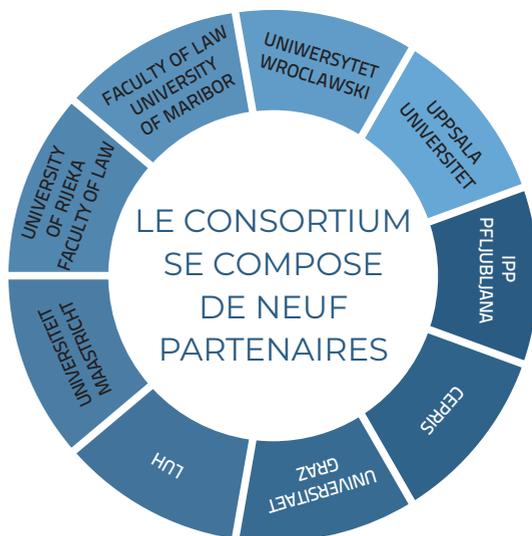


## GÉNÉRALITÉS

La signification et la notification des actes constituent des pierres angulaires de la procédure civile européenne. Elles promeuvent l'État de droit en garantissant l'accès du destinataire à la justice, ainsi que le droit d'être entendu. Elles ont pour but de notifier ou signifier légalement un acte au destinataire afin qu'il puisse préparer sa défense.

Cependant, les significations et notifications d'actes transfrontières peuvent engendrer des difficultés pour les États membres de l'UE. Ces difficultés peuvent être d'ordre pratique ou juridique. Par exemple, l'adresse du défendeur peut s'avérer inconnue ou il peut être difficile d'établir les langues qu'il parle, ou encore, il peut être difficile de prouver la validité de la signification ou de la notification lorsque le défendeur n'a pas comparu. Les significations ou notifications électroniques des actes et l'utilisation des technologies numériques pour transmettre les demandes de signification ou de notification peuvent aussi présenter des défis. Le règlement (UE) n° 2020/1784 relatif à la signification et à la notification des actes, ainsi que les autres règles de mise en œuvre de la législation européenne, constituent une étape importante en vue de faciliter les significations et les notifications des actes au sein de l'UE

## POINTS CLEFS CONCERNANT LE PROJET DIGI-GUARD



## RÉSULTATS DU PROJET



Étude relative aux droits nationaux concernant les significations et notifications d'actes transfrontières



Rapport comparatif d'experts juridiques sur la base de 15 rapports nationaux



Recommandations qui contribueront à l'application efficace du règlement relatif à la signification et à la notification



Amélioration des connaissances et de la compréhension de l'utilisation des outils de communication numérique par les acteurs impliqués dans des affaires transfrontières



Recommandations concernant des garanties juridiques minimales en droit de l'UE dans le domaine des communications numériques



Identification des éventuels obstacles et des garanties juridiques requises avec comme finalité de renforcer la confiance mutuelle et d'accroître l'utilisation du règlement relatif à la signification et à la notification



## ÉTAT DES LIEUX

La manière dont les actes sont signifiés ou notifiés (y compris par voie électronique) varie d'un État membre à l'autre. Une connaissance plus approfondie de la manière dont les significations et notifications sont réalisées dans chaque État membre est donc nécessaire.



## APPLICATION EFFECTIVE DU RÈGLEMENT SUR LA SIGNIFICATION ET LA NOTIFICATION

Une analyse comparative tentera d'identifier les différentes pratiques et les exigences légales en matière de signification et de notification des actes. Le partage de ces connaissances entre les États membres de l'UE renforcera l'efficacité de l'application du règlement relatif à la signification et à la notification.



## SIGNIFICATION ET NOTIFICATION DES ACTES

Le règlement sur la signification et la notification n'harmonise pas la façon dont les actes sont signifiés ou notifiés dans les États membres. Par conséquent, les différentes méthodes utilisées et les conditions posées dans les États membres pour les significations ou notifications des actes varient et parfois, celles-ci ne sont pas connues. Cela peut potentiellement être source de confusions et entraver la coopération européenne en matière civile.

### DANS LE CONTEXTE TRANSFRONTIÈRE

- Contribution à l'étude comparative relative aux principes de la procédure civile qui sont concernés par les moyens modernes de communication
- Identification des garanties juridiques nécessaires à l'ère du numérique dans la procédure civile européenne et promotion de leur mise en œuvre
- Identification des obstacles technologiques à la mise en place d'un système de communications électroniques véritablement inclusif entre les acteurs judiciaires de l'UE.

### DÉFIS POTENTIELS LIÉS À LA SIGNIFICATION OU À LA NOTIFICATION D'ACTES DANS LE CADRE DES PROCÉDURES NATIONALES POUR LA DÉTERMINATION:

- ▶ De la date de la signification ou de la notification,
- ▶ Des coûts de la signification ou de la notification,
- ▶ Des exigences légales et des conséquences d'une signification ou d'une notification en bonne et due forme
- ▶ Des méthodes alternatives de signification et de notification et des circonstances dans lesquelles elles sont utilisées



- ▶ De l'irrégularité d'une signification ou d'une notification
- ▶ Du refus d'accepter la signification ou la notification
- ▶ Du défaut de comparution du défendeur et des jugements par défaut

Ce projet examinera également des concepts importants tels que ceux de « signification », « notification » ou « affaires civiles et commerciales ».

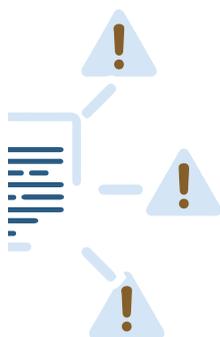


## QUESTIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA SIGNIFICATION OU LA NOTIFICATION DES ACTES DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT

- ▶ Identification des entités d'origine et des entités requises et déclarations des États membres dans la langue pertinente
- ▶ Choix de la méthode de signification ou de notification (y compris la signification ou la notification directe) et évaluation des coûts
- ▶ Recherche de l'adresse de la personne à qui l'acte doit être signifié ou notifié
- ▶ Détermination de la nécessité de traduire les actes à signifier ou à notifier
- ▶ Signification ou notification par des agents diplomatiques ou consulaires
- ▶ Retards importants

## SIGNIFICATION ET NOTIFICATION ÉLECTRONIQUES DES ACTES ET PROTECTION DES DROITS DU DÉFENDEUR

Le règlement relatif à la signification et à la notification prévoit la signification ou la notification électronique des actes si certaines conditions sont remplies (art. 19). L'une des hypothèses envisagées par le règlement est que les documents soient envoyés et reçus en utilisant des services d'envoi recommandé électronique qualifié au sens du règlement (UE) n° 910/2014, mais uniquement si le destinataire a donné son consentement exprès préalable à l'utilisation de ces moyens électroniques dans le cadre d'une procédure judiciaire.



Une autre hypothèse peut être envisagée :

- 1 lorsque le destinataire a donné son consentement préalable exprès pour l'envoi d'un courrier électronique à une adresse électronique déterminée à la juridiction ou à l'autorité saisie de la procédure ou à l'organe chargé de la signification ou de la notification des actes dans le cadre de cette procédure et que
- 2 le destinataire confirme la réception de l'acte au moyen d'un accusé de réception mentionnant la date de réception.

En établissant des conditions strictes pour les significations ou les notifications électroniques des actes, le règlement relatif à la signification et à la notification vise à protéger les droits du défendeur.



## SIGNIFICATION ET NOTIFICATION ÉLECTRONIQUES

Cette recherche analyse les éléments considérés comme importants en ce qui concerne **la signification et la notification électroniques**, tels que:

- ▶ Les déclarations des États membres concernant les significations et notifications électroniques (posant des conditions ou des restrictions concernant son utilisation)
- ▶ L'utilisation de portails Internet pour se connecter
- ▶ L'identification électronique (y compris la signature électronique) des documents signifiés ou notifiés par voie électronique
- ▶ La vérification de l'identité de l'utilisateur
- ▶ Le consentement à l'utilisation d'une signification électronique ou d'une notification électronique
- ▶ La durée de la signification électronique ou de la notification électronique
- ▶ La sécurité et la protection des données

DIGI-GUARD fournira d'importants **résultats** sur ce sujet :

Il analysera la façon dont les significations et notifications électroniques sont utilisées dans les États membres de l'UE, ainsi que les conditions et les défis qu'elles posent. Il tirera des conclusions de cette recherche et partagera une liste de résultats.

## PRINCIPAUX RÉSULTATS

- 1 L'importance de la sélection de points d'accès à e-CODEX et de l'interopérabilité entre les systèmes informatiques nationaux et la plateforme e -Codex a été soulignée.
- 2 Il existe différentes approches en matière de signification et de notification électroniques. Certains États ont adopté une législation permettant de signifier ou notifier des documents par voie électronique dans les affaires nationales si le destinataire a donné son consentement ou s'est inscrit au système mis en place (par exemple, par le biais du système d'information e-justice en Slovénie, de l'Elektronischer Rechtsverkehr en Autriche ou du système ICT en Pologne).
- 3 En règle générale, les courriers électroniques ordinaires ne sont pas considérés comme une méthode de signification ou notification sécurisée.
- 4 L'état de développement de la numérisation du courrier certifié dans les États membres doit être examiné lors de l'étude des significations et notifications électroniques. Le niveau de développement et de conformité avec le règlement eIDAS varie d'un État à l'autre.
- 5 La nécessité de mettre en œuvre le règlement sur la numérisation (n° 2023/2844) a été reconnue, ainsi que les synergies potentielles avec le projet.

## PROGRESSION CONCERNANT L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES MODERNES ET MEILLEURE COMPRÉHENSION DE L'E-CODEX

DIGI-GUARD explorera les différents systèmes informatiques nationaux. L'un des **résultats** de cette étude sera le suivant :

Rapport comparatif sur la complexité, la confidentialité et la facilité d'accès des systèmes informatiques.

Ce projet examinera également brièvement le système e-CODEX et son fonctionnement dans le cadre des procédures d'injonction de payer européenne et de règlement des petits litiges européens.

Un **résultat supplémentaire** sera pertinent pour certains États membres de l'UE, en particulier la Slovénie :



Étude du cabinet concernant l'interopérabilité entre le système informatique national sélectionné et la plateforme e-CODEX et la traduction de ces résultats.



## ACTIVITÉS DU PROJET CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LES SIGNIFICATIONS ET NOTIFICATIONS

- ▶ Réunion de lancement à l'Université de Maribor, Slovénie
- ▶ Deux réunions d'experts à Wrocław (Pologne) et Hanovre (Allemagne)
- ▶ Questionnaire sur la signification et la notification des actes
- ▶ Rapports nationaux
- ▶ Première et deuxième conférences internationales en Slovénie
- ▶ Séminaire de sensibilisation dans chaque État membre partenaire
- ▶ Comptes-rendus des conférences
- ▶ Rapport comparatif d'experts

Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de la Commission européenne (autorité chargée de l'octroi des subventions). Ni l'Union européenne ni l'autorité subventionnaire ne peuvent en être tenues pour responsables.



University of Maribor

Faculty of Law



**DIGI-GUARD**



Co-funded by  
the European Union